RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3398/Just.

Astrida, le 6 décembre 1950.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 27 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la femme Thĕresa MUKANDUTIYE déclare ne pas avoir d'argent pour se rendre à Uvira. D'autre part, elle ne serait pas votre femme légitime.

Agréez, Monsieur, mes civilités.

Le Commissaire de Police, Ch. LEES,

A Monsieur NGWALE André
Boy chez Monsieur DEWOLF
à
U V I R A .